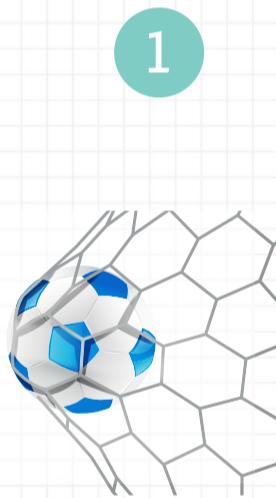




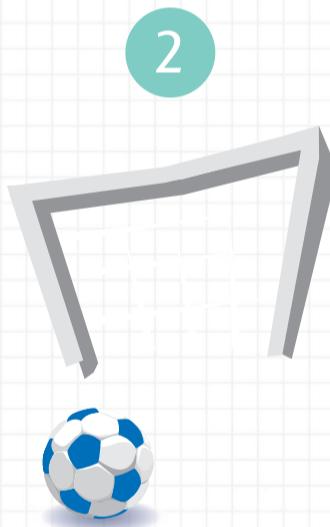
Le VAR en UEFA Champions League

Après des tests technologiques concluants et la formation des arbitres ces derniers mois, les arbitres assistants vidéo (VAR) entreront en fonction en UEFA Champions League cette saison.

L'équipe VAR du stade interviendra en cas d'erreur manifeste de l'arbitre lors des quatre situations bien précises suivantes pouvant changer le cours du match :



BUT



INCIDENT DANS LA SURFACE
DE RÉPARATION



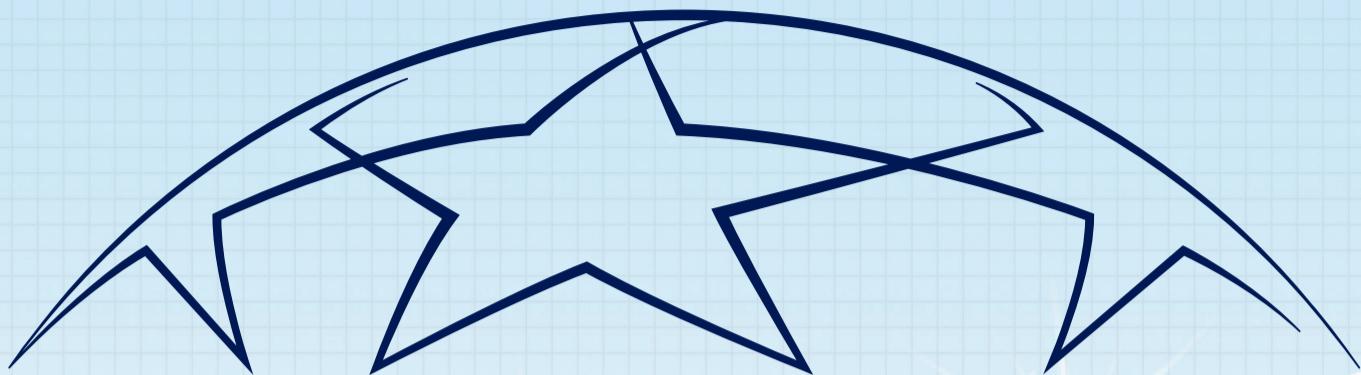
CARTON
ROUGE



ERREUR SUR L'IDENTITÉ
D'UN JOUEUR

Quelle est la procédure prévue ?

- L'équipe VAR contrôlera toutes les situations pouvant changer le cours du match, mais n'interviendra qu'en cas d'erreur manifeste. L'arbitre peut interrompre le jeu pendant qu'une décision est analysée.
- Si l'analyse vidéo indique clairement une erreur manifeste dans une situation pouvant changer le cours du match, le VAR peut demander à l'arbitre de procéder à une analyse vidéo au bord du terrain. La décision finale revient toujours à l'arbitre.
- Le VAR peut également prendre en compte toute infraction qui aurait eu lieu durant l'action ayant conduit à l'incident (pendant la phase offensive du jeu).
- Pour les décisions « factuelles » (p. ex. hors-jeu, faute dans/hors de la surface de réparation), le VAR peut simplement informer l'arbitre de ces faits, et il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse vidéo au bord du terrain. Dans tous les cas, c'est toujours l'arbitre qui prend la décision finale.
- L'analyse vidéo au bord du terrain sera communiquée dans le stade soit au moyen des écrans géants, soit par le système de haut-parleurs.



Roberto Rosetti sur le VAR

Responsable en chef de l'arbitrage de l'UEFA

Le responsable en chef de l'arbitrage de l'UEFA, Roberto Rosetti, a mené le projet d'introduction de l'assistance vidéo à l'arbitrage en UEFA Champions League. Nous l'avons interrogé sur la manière dont elle va être mise en œuvre.

Q : L'assistance vidéo à l'arbitrage a été introduite pour la phase à élimination directe de l'UEFA Champions League. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Nous sommes convaincus que l'assistance vidéo à l'arbitrage sera bénéfique, car elle apportera une aide précieuse aux arbitres et permettra de réduire les décisions incorrectes.

Q : Comment les arbitres ont-ils réagi à cette décision ?

De manière très positive. Nous avons organisé différents cours, durant les derniers mois, avec nos arbitres d'élite, et ils saluent toutes les mesures visant à garantir qu'au final, la bonne décision soit prise.

Q : Comment vous êtes-vous préparés à ce changement ?

Nous avons mené des tests technologiques qui se sont révélés concluants, et, comme je l'ai dit, nous avons formé les arbitres au cours des derniers mois. Nous avons ensuite testé l'assistance vidéo à

l'arbitrage lors de plusieurs matches et finalisé les préparatifs de tous les aspects opérationnels. À présent, nous sommes prêts à introduire ce système en UEFA Champions League.

Q : Quand et comment exactement l'équipe VAR intervient-elle et communique-t-elle avec l'arbitre ?

La procédure relative au recours au VAR a été définie par l'International Football Association Board (IFAB), qui édicte également les Lois du Jeu. Nos directives concernant la manière d'appliquer cette procédure pour les matches de l'UEFA sont très claires.

L'arbitre assistant vidéo n'interviendra qu'en cas d'erreur manifeste dans l'une des quatre situations pouvant changer le cours du match : but et faute dans l'action ayant conduit au but, décision relative à un penalty et faute entraînant un penalty, incident entraînant un carton rouge direct, et erreur sur l'identité d'un joueur. Il pourra aussi intervenir si un but est marqué après une faute durant la phase offensive ou depuis une position de hors-jeu.

La dernière technologie 3D aidera le VAR à déterminer s'il y avait ou non une position de hors-jeu. Le VAR interviendra également en cas de faute avérée qui doit être sanctionnée par un carton rouge direct conformément aux Lois du Jeu.

Q : Quand le VAR intervient-il lors d'incidents dans la surface de réparation ?

Une fois encore, l'arbitre assistant vidéo n'interviendra qu'en cas d'erreur manifeste concernant une faute dans la surface de réparation, pour qu'un penalty soit accordé, ou concernant l'absence de faute, pour que le penalty soit annulé. Par exemple, dans le cas d'une main, le VAR doit intervenir en cas de preuve manifeste d'un contact délibéré entre la main ou le bras du joueur et le ballon. Le mouvement, la distance et la position du bras ou de la main sont pris en considération par l'équipe VAR pour juger si le contact doit être sanctionné et si l'arbitre devrait procéder à une analyse vidéo au bord du terrain.

Q : Dans quelles situations l'arbitre assistant vidéo n'intervient-il pas ?

L'arbitre assistant vidéo n'intervient pas lorsqu'il n'y a pas d'erreur manifeste justifiant une analyse.

Q : Comment les interventions du VAR sont-elles communiquées aux supporters ?

Pendant le processus d'analyse vidéo au bord du terrain, les téléspectateurs seront informés par les commentateurs et les diffuseurs au moyen de graphiques, et des graphiques seront également diffusés sur les écrans du stade, pour que les supporters présents sachent quelle décision a été prise.

Q : Combien de temps cette analyse dure-t-elle ?

L'assistance vidéo à l'arbitrage n'est pas parfaite, mais elle aide les arbitres à prendre les bonnes décisions. L'objectif clé est de prendre des décisions correctes. Par conséquent, l'exactitude est plus importante que la vitesse.

